

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

Séance du 6 Juillet 2011
(2^{ème} convocation sans quorum)

DLB 877/11

L'an deux mille onze et le mercredi 6 juillet à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents :

Mmes Joséphine GROLEAU, Monique MOLINIER

MM. Gérard BARO, Gérard BARRAU, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Adam DA SILVA, Richard DRUILLE, André GALINIER, Michel GUIRAO, Michel LOUP, Gaël MINIER, Pierre PENALVA, Serge PUJOL, Gérard ROQUES, Gaby RUIZ, Alain RYLAUX, Alain SENEGAS, Michel UNAI

Absents excusés :

MM. Stéphan BOYER, André FRETAY



Objet : SIGNATURE DES CONTRATS DE REPRISE DES MATERIAUX

Monsieur le Président rappelle aux représentants syndicaux que la collectivité a engagé une consultation afin de désigner les repreneurs avec lesquels elle travaillera durant toute la durée du contrat de soutien BAREME E d'ECO-EMBALLAGES.

Il indique qu'après analyse des propositions formulées par les différents repreneurs (basées sur les mercuriales publiées dans les journaux spécialisés) et information de la CAO (même si en l'espèce nous ne sommes pas dans le cadre d'un marché public), les sociétés retenues sont les suivantes :

- ACIER + PEHD : PAPREC
- ALU : MARCHETTO
- ELA : COVED
- CARTONNETTE +PET CLAIR+ PET FONCE : EPR

Il précise que les contrats signés avec les repreneurs auront la même durée de vie que le contrat signé avec ECO-EMBALLAGES, soit 6 ans.

Monsieur le Président sollicite donc l'autorisation de signer les contrats de reprise avec les prestataires proposés par la Commission Syndicale d'Appel d'Offres.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la proposition de la Commission d'Appel d'Offres.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de reprise avec les prestataires proposés ainsi que tous les documents afférents.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,



Alain VOGEL-SINGER